

**DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton de Péronnas
Commune de MONTRACOL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 22 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Patricia CHAMBARD
MM. Christophe JOLY, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Frédéric REFOUVELET, Loïck YONNET, Laurent CLAU

DATE DE LA CONVOCATION
Le 15 février 2023

Absent excusé :

Morgan MERLE, donne pouvoir à David LAFONT

A été élue secrétaire : Madame Annie CHARTREZ

Objet : Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour 2023 au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

La commune de Montracol mène depuis plusieurs mois une réflexion sur son groupe scolaire composé des écoles, des locaux de la cantine et de la garderie périscolaire, ainsi que sur les abords. Au regard de l'évolution des effectifs des enfants fréquentant les écoles, les locaux et installations ne sont plus adaptés.

En avril 2021, la commune de Montracol a confié à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de faisabilité en vue du réaménagement du pôle scolaire. Cette étude a permis d'évaluer différents scénarios de réaménagement et à la commune de se positionner.

Sur la base du scénario retenu, une mission de programmation a été conduite pour une opération globale de réaménagement des bâtiments et des abords avec un montant total de dépenses de 1 191 600 € HT, études et maîtrise d'œuvre comprises.

Après une première tranche de travaux pour les aménagements extérieurs du pôle scolaire en 2022, la commune souhaite engager la deuxième phase de travaux qui portera sur le réaménagement de la cantine, de la garderie et la construction d'un préau

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de ces demandes de subvention est le suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u> <u>tranche 2</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL*	DETR	132 054	20,58%
Union européenne			
Etat – autre *			
Conseil régional	Contrat Région	120 000	18,70%
Conseil départemental	Contractualisation	111 966	17,46%
Fonds de concours CC ou CA	PET	140 000	21,82%
Autres (à préciser)			
Total subventions publiques**		504 020	78,56%
Fonds propres	/		
Emprunts	/	137 562	
Total autofinancement		137 562	21,44%
TOTAL GENERAL HT	/	641 582	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité:

- ADOPTE l'opération, son plan de financement prévisionnel et ses modalités de financement ;
- AUTORISE le maire à effectuer les demandes de subventions ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
David LAFONT

*Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,*

